

## **Débat du Conseil national du paysage**

### **Mme Paule Albrecht, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France**

Je voudrais d'abord remercier M. Lassus et M. Luginbühl de l'excellence de leurs rapports qui nous proposent de nombreux sujets de réflexion en matière de paysages et seront certainement un support précieux pour nos futurs travaux dans ce domaines.

M. Luginbühl a souligné tout particulièrement les diverses approches et les diverses sensibilités de la population face aux paysages : souci d'évasion, recherche d'un cadre de vie, espace de liberté, pour n'en citer que quelques unes.

Il me paraît alors curieux que la notion d'esthétique ne soit la préoccupation d'une minorité. Nous aurions en effet espéré que cette notion, combien essentielle aux yeux de notre association, soit aussi celle de la majorité. Aussi avons-nous un gros effort de sensibilisation à faire.

### **M. Ambroise Dupont, sénateur du Calvados**

Je suis, sur beaucoup de points, tout à fait accord avec les deux rapporteurs et leur analyse. Comment répondre à cette attente, que je ressens comme vous-mêmes ? Je voudrais également corriger la lecture qui est trop souvent faite du rapport que j'avais rédigé et de l'amendement que j'avais pu faire passer devant le Parlement sur les entrées de ville. J'ai toujours été assez frustré du côté restrictif qu'on y a vu. La mission qui m'avait été confiée concernait la façon dont il fallait penser l'ensemble du paysage. Non pas en terme d'urbain et de rural, je suis accord avec M. Lassus. La dégradation des paysages n'est pas, dans mon esprit, d'ordre architectural ou conceptuel, mais les lois qui gèrent le paysage tantôt relevaient de l'urbanisme, tantôt relevaient du commerce. On a même fait une loi d'urbanisme commercial qui ne résolvait rien dans le domaine. Mon souci était plutôt l'organisation de ce nouvel espace de vie que la dénonciation de ces erreurs. Au point que je m'étais refusé à faire un cahier de recettes.

C'était au contraire l'intervention des hommes de l'art dans la réflexion et dans la volonté de ceux qui sont en responsabilité, les élus et l'État. Il me semble que c'est bien là la place de l'hétérogène comme de l'identité. L'espace mondial, qui est le cadre des jeunes en particulier, les amène à rechercher leur identité. Si nous avions la cité idéale du premier coup, je pense qu'elle serait très vite dénoncée et que, par contre, c'est toute la matière grise que l'on peut mettre dans des documents d'urbanisme qui peut être la plus porteuse de réussite. Il me semble que nous avons là un champ assez extraordinaire. Sachant bien, que pour moi, le paysage ne se limite pas aux frontières d'une commune mais est une lecture plus large de l'espace à habiter. Je suis absolument d'accord sur la différence entre un paysage-spectacle qui serait à sanctuariser et le paysage qui est notre cadre de vie, notre espace de vie quotidienne.

Les « entrées de ville », pour y revenir sont sûrement quelque chose qui aujourd'hui trouve, par les modes de vie des jeunes, une nouvelle dimension. Il reste que pour que ce soit bien, il faut que la ville puisse continuer d'y assurer ses fonctions, en particulier sociales. Je ne veux pas être cantonné au règlement. L'esprit des deux rapports que j'ai pu faire est bien là, plutôt que de rechercher plus de règlement. L'amendement que j'ai pu présenter n'avait pour but que de favoriser la réflexion des gens qui savent parce que les élus veulent faire quelque chose de bien. Parfois, ils n'ont pas le temps et sont comme obnubilés par la taxe professionnelle. Mais si on les convainc à associer les paysagistes, on aura beaucoup progressé. N'oublions pas que le paysage est une dimension importante du projet urbain.

**M. Jacques Baudry, Institut national de la recherche agronomique :**

Un point apparaît : la capacité qu'ont les uns et les autres à lire les paysages. Le déplacement du rural vers la nature est peut-être dû au fait que les jeunes ont de moins en moins l'occasion d'apprendre les paysages ruraux. Si les jeunes ont une lecture des paysages de plus en plus liée à l'environnement, c'est peut-être lié à tous ces paysages qu'ils découvrent par la télévision et qu'ils voient posés à partir de problèmes d'environnement autant qu'au travers de problèmes de paysage. Il me semble important de s'interroger sur les sources de notre éducation au paysage. On constate une demande de la part de conseillers agricoles, par exemple, pour apprendre à produire de beaux paysages. Mais peu s'interrogent sur la manière dont ils peuvent faire remonter de l'information sur la façon dont les activités agricoles produisent un paysage.

Actuellement, les agriculteurs ont, de par la loi, une obligation à entretenir les paysages. Mais on s'aperçoit que l'on attend plus d'eux. Vers quoi poussons-nous les agriculteurs lorsqu'on les pousse à signer des contrats territoriaux d'exploitation ? Quelle évaluation peut en être faite ? Notamment comment passe-t-on de l'action individuelle à la résultante d'un ensemble d'actions individuelles qui produisent le paysage ?

**M. Yves Luginbühl, CNRS :**

La question de l'articulation entre esthétique et cadre de vie est particulièrement délicate. Fondamentalement, la manière dont les gens voient les formes renvoie à la difficulté qu'ils éprouvent dans leur relation à la matérialité physique et biologique de la nature. C'est peut-être là-dessus que la recherche devrait se pencher. L'articulation entre l'immatériel et le matériel a sans doute échappé à la recherche scientifique. D'un côté, on voit des sociologues, des ethnologues qui travaillent sur les dimensions symboliques, esthétiques du paysage ; de l'autre côté, des physiciens travaillent sur le fonctionnement matériel des choses. On n'a pas encore fait le lien entre ces deux aspects, entre la question de l'esthétique qui relève du symbolique et la manière dont les gens vivent leur rapport avec la matérialité physique et biologique du territoire. Le paysage nous renvoie cette difficulté là. La question posée par Jacques Baudry pointe l'influence considérable des moyens de communications actuels. Lors de mes enquêtes auprès des jeunes des lycées et collèges de la banlieue parisienne et d'autres villes françaises, j'ai pu constater que les paysages que ces jeunes citent et considèrent comme les plus beaux auxquels ils pensent spontanément, renvoient à des émissions télévisées comme Ushuaïa, Thalassa, Faut pas rêver... Par contre, des jeunes d'une classe préparatoire d'un lycée réputé de Savigny-sur-Orge ont pour références paysagères, Monet et Cézanne. L'information mondialisée de l'image de paysage joue un rôle considérable. Il y a un extraordinaire effort de

pédagogie à faire en matière de paysage. On pourrait même dire que les géographes ont complètement «raté » la question dans un premier temps, pour diverses raisons. Ils y reviennent, mais avec beaucoup de difficultés.

**M. Bernard Lassus, paysagiste :**

Le naturel me semble lié à un champ visuel déterminé. A moins qu'il ne soit homogène, il y a toujours dans le champ visuel un élément qui peut être considéré comme plus naturel qu'un autre, et c'est par son opposition à un autre élément, qui de ce fait est qualifié d'artificiel, qu'il se situe vers le naturel.

Il est très probable que si vous avez un géranium en pot dans votre cuisine, vous le considérerez comme plus naturel que le réfrigérateur émaillé de blanc sur lequel il est placé.

Si vous introduisez un nouvel élément dans votre champ visuel, il s'intercalera soit entre le naturel et l'artificiel, soit il deviendra l'élément le plus naturel ou le plus artificiel : d'où déplacement d'un ou de plusieurs des éléments antérieurs.

Il suffirait par exemple, de retour d'une promenade dans les bois, d'en rapporter de la mousse et des champignons pour que le géranium apparaisse, par rapport à ces derniers, moins naturel.

En continuant à se placer dans ce système on aboutit au fait que le champignon pouvant être vénéneux serait alors l'au-delà du naturel, le sauvage. Voilà à quoi pourrait bien mener le mythe de la nature propre, sous couvert de l'acceptation de la nature vénéneuse comme modèle du sauvage. Le naturel actuel résulterait alors de la confusion du propre et du sécuritaire tout en récusant le sauvage pour l'exclure.

Plus ou moins naturel, plus ou moins artificiel, c'est une identification que l'on renouvelle et qui entraîne en chaque lieu une autre classification.

Mais revenons à l'esthétique au travers d'un cas particulier : Charles Pecqueur, ce mineur qui installe Blanche Neige au bout de son jardin d'où elle regarde des terrils et une voie de chemin de fer, et qui, par son regard de béton, les transforme en forêt pleine de faons et d'oiseaux. En une démarche duelle, il rend hommage au travail des mineurs en laissant bruts les terrils, témoins de leur travail, et la beauté recherchée, qu'est le paysage suggéré par Blanche Neige. Cette mention pour inciter à réfléchir à l'envahissant formalisme de ces dernières années qui a empêché les reconnaissances des autres formalisations existantes ou possibles.

**Mme Claude Brévan, déléguée interministérielle à la ville :**

J'ai une responsabilité sur les paysages « mal aimés ». Ma première remarque portera sur les poncifs utilisés dans la lecture des paysages. En dehors des milieux de professionnels, on parle de paysages avec des idées toutes faites, sans même que cela s'appuie sur des analyses. Notre vocabulaire nous sert d'analyse. Il est vrai que l'on est sur le mythe de l'unité. On pense que pour qu'un paysage soit harmonieux, il faut qu'il soit unitaire, très homogène, sans rien qui dépasse. Les automatismes de lecture sont très fortement marqués par les aspects économiques, pas seulement par des aspects sociaux. Globalement, tout le monde considère que les grands ensembles sont vraiment moches. Il est rarissime d'entendre dire du bien d'un paysage de grand ensemble. Pourquoi les juge-t-on si globalement vilains, sans même voir qu'ils sont très différents, que certains ont une

véritable valeur architecturale, une vraie composition ? C'est parce qu'on considère qu'ils sont complètement en rupture avec la ville ; ils sortent du rang et ce n'est pas acceptable. Ils sont un poids mort pour la ville parce qu'ils représentent beaucoup de chômage, peu de production économique. Ils sont vécus comme des quartiers qui pèsent en quelque sorte sur la ville, sur l'agglomération. Ils apparaissent en quelque sorte comme irrécupérables.

Il est intéressant de comparer ce regard à celui que l'on porte sur des quartiers en centre ancien qui ont les mêmes problèmes économiques. Or, il y en a et ils n'ont pas toujours une qualité patrimoniale exceptionnelle ; quelquefois, ils sont extraordinairement banals et pas très passionnants et pourtant, on a le sentiment qu'il y a une plus-value potentielle à récupérer et qu'ils font partie du patrimoine. Tout se passe comme si il y avait une strate de notre histoire urbaine qui était sortie du patrimoine ou que l'on voulait sortir de notre mémoire et de notre patrimoine, alors que l'on ménage une petite porte aux quartiers plus anciens pour leur permettre d'y ré-entrer.

Les paysages plus naturels sont également victimes de ces poncifs. J'ai été en poste en Eure-et-Loir et j'ai été très frappée de constater que pour les habitants de l'Eure-et-Loir, il y a un paysage dans le Perche et il n'y a pas de paysage dans la Beauce. Le bocage est paysage, l'openfield n'est pas paysage. Les gens disaient « Autrefois, il y avait un paysage parce qu'il y avaient des haies et des arbres, mais maintenant, il n'y a plus de paysage ». Ces mêmes personnes lorsqu'elles vont en Andalousie sont fascinées par ces très grandes terres avec de minuscules haciendas, alors qu'il n'y a pas un arbre.

Ma deuxième remarque porte sur la liaison entre pauvreté de l'occupation et perception du paysage. On trouve les paysages de la pauvreté pittoresques si l'on n'est pas concernés, si ils sont loin. Cela n'est pas digne de notre société et il y a là vraiment matière à réflexion.

Le dernier point concerne la difficulté de rapprocher les questions portant sur les lieux d'habitat et les paysages. Cette indifférence réciproque est particulièrement frappante dans le cas des grands ensembles. Très souvent, il s'agit d'objets urbains un peu fermés, en rupture avec l'environnement, souvent agricole ou naturel. Lorsqu'on les a conçus, on s'est peut-être imaginé que cette majesté du paysage environnant était un atout pour les gens qui allaient vivre là. Cela n'a pas été le cas parce que le rapport entre le lieu de vie et un paysage très majestueux n'a pas été travaillé. Lorsque ce rapport a été pensé, lorsque les habitants sont confiants dans leur avenir, la vue sur des lointains, la perspective sur le paysage sont perçus comme une ouverture. Pour des personnes qui ont moins de perspective sociale, ce paysage hors de leur portée est vécu comme hostile, et le rapport qu'elles entretiennent avec ces sites lointains. Les vues magnifiques dans l'esprit des concepteurs de grands ensembles peuvent être des signes d'éloignement, d'isolement, d'inconfort, pour les habitants, qui ne les acceptent pas. Je souhaite surtout que ce Conseil national du paysage s'interroge sur ce que veut dire le mépris pour certains paysages qui est aussi une forme de mépris pour ceux qui les habitent.

#### **M. Patrick Gandil, directeur des routes :**

Les catégories routières sont bien marquées entre les routes que l'on qualifie « de rase campagne » et les routes du milieu urbain ou périurbain. Dans le milieu rural, on a travaillé depuis de nombreuses années sur l'insertion des routes. On a essayé de retrouver des tracés qui finalement pourraient être quasiment des tracés naturels par un travail sur les terrassements qui ressemblent à des collines ou à des tracés d'érosion.

Une route ne doit pas forcément s'insérer dans le paysage. Parfois, au contraire, les ouvrages, s'ils sont réussis, vont marquer le paysage comme une œuvre d'art. Au moment où l'on a construit le Pont du Gard, il a marqué, mais aujourd'hui, il est vécu comme un élément majeur du paysage ; c'est aussi vrai du viaduc de Garabit et d'un certain nombre de nos ouvrages modernes. Qu'est-ce qui fait que quelque chose que l'on construit sera considéré, 50 ou 100 ans plus tard comme beau ? On en a pris l'habitude et il se fond dans le patrimoine culturel des gens. Il faut donc développer les moyens d'appropriation par les riverains, les élus, la population. D'où l'importance de la concertation. C'est ce que nous avons essayé de développer en milieu rural, avec le 1% paysage et développement. La question qui se pose à nous aujourd'hui, et sur laquelle on est beaucoup moins avancé, est ce qui se passe en milieu urbain et périurbain. On est dans une logique d'un continuum entre un milieu rural où la route montre des formes classiques et le centre de la ville où sont les avenues, les boulevards, les places, tout un vocabulaire urbain. Entre les deux, il y a un espace intermédiaire où les trafics sont encore élevés et où l'on ne peut pas avoir de voiries de type rues et où, au fond, on ne sait pas bien faire. On a vu fleurir des mots comme « boulevard urbain » qui ne correspondent pas en fait à une typologie précise, on essaie de développer des allées d'arbres qui n'apportent pas forcément grand chose, on multiplie les contre allées. Tout cela traduit, au fond une forte incertitude de notre part sur la nature du vocabulaire architectural et de paysage à développer. Si l'on veut progresser, il faut se doter d'un laboratoire permettant de favoriser la concertation. C'est certainement en écoutant beaucoup et en concertant beaucoup que l'on arrivera à se faire une meilleure idée de la façon de gérer ce type d'insertion. On est en train de travailler sur une démarche analogue au 1% pour le milieu périurbain. L'idée est de voir cette infrastructure non pas seulement en elle-même ou pour sa fonction de transport, en général, mais également en ce qu'elle peut offrir de façade urbaine et également dans sa profondeur, c'est-à-dire dans sa relation au tissu de rues qui se trouve juste derrière. Si l'on arrive à mettre en place ce produit et s'il crée les conditions d'une concertation analogue à celle mise en place dans le milieu rural, nous pourrions avoir quelques exemples qui pourraient être discutés par le conseil national du paysage car la question du paysage périurbain est particulièrement difficile et crée une attente très importante de nos concitoyens.

**M. Pierre-Eric Rosenberg, directeur de l'espace rural et de la forêt :**

En elle-même, la question de savoir si le rural existe encore aujourd'hui ne me semble plus d'un grand intérêt. Au-delà de la manière dont on regarde les paysages, je m'intéresse surtout à qui les regarde et qui les fabrique, comment s'organise la fabrication de ces paysages. Nous devons prendre les paysages comme ils sont, on ne peut pas éliminer ceux qui ne nous plaisent pas, qu'ils soient urbains ou ruraux. En revanche, nous pouvons agir sur le processus d'évolution des paysages.

La question qui est abordée aujourd'hui est celle du mode d'organisation démocratique qui permet aux acteurs de construire leurs paysages. Il s'agit bien de l'organisation de notre société. La loi d'orientation agricole nous y aide aujourd'hui : le contrat territorial d'exploitation, dans le secteur agricole, a comme première qualité de projeter le débat agricole au-delà d'une sphère purement agricole et de mettre en relation les « consommateurs » de paysage et les agriculteurs qui fabriquent du paysage, alors que ce n'est pas leur fonction première, qui est de produire des denrées alimentaires. Pour autant, ils produisent des paysages liés aux modes de production de denrées alimentaires, que ce soient les terrasses de Banyuls ou les alignements d'élevage hors sol du Grand Ouest.

En infléchissant les modes de production agricole vers plus de qualité, plus de respect des terroirs, nous donnerons ainsi une nouvelle personnalité aux paysages qui en résultent.

La question est bien de savoir comment les partenaires, les élus et plus directement ceux qui disent : je veux vivre ici et je veux y vivre bien.

Les chartes de territoire forestier prévues dans le projet de loi d'orientation forestière procèdent de la même idée : mettre autour de la table des propriétaires forestiers, des élus, des campeurs, des ramasseurs de champignons pour débattre de ce que l'on veut, de ce que l'on attend à la fois au plan économique, au plan de la protection des ressources naturelles et de l'environnement, mais aussi au plan de nouvelles fonctions non marchandes, dont font partie des paysages, fonctions ou services dont il faut se poser la question de la rémunération.

Les schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux, actuellement en discussion, ne sont de ce point de vue intéressants que s'ils permettent à l'ensemble des acteurs de terrain de s'en saisir pour réfléchir aux différents enjeux des territoires. Le paysage n'est plus un sujet en soi. Dès lors que l'on veut traiter complètement du paysage, le paysage disparaît devant la question de relations sociales.

### **M. Yves Luginbühl, CNRS :**

Le paysage est non seulement l'occasion de débattre des relations sociales, mais aussi des relations entre la société avec la matérialité naturelle. C'est un point extrêmement important. C'est, je crois, la grande difficulté à laquelle se heurte aujourd'hui l'agriculture. L'agriculture en tant que productrice de biens alimentaires et de biens industriels n'arrive plus à résoudre correctement sa relation à la matérialité naturelle, qui s'articule aussi avec les rapports sociaux.

On fait aujourd'hui beaucoup de recherches sur la concertation. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a notamment lancé un appel à proposition de recherche appelé « Concertation, négociation, décision ». Tous les résultats n'en sont pas encore connus. Le problème que l'on peut soulever, c'est que l'on met en place des dispositifs de concertation avec le risque de permettre que l'expert prenne la place du politique et que le politique se réfugie derrière ce dispositif pour laisser l'expert prendre la décision. C'est un risque qui nous interroge sur le fonctionnement de la démocratie.

### **M. Bernard Lassus, paysagiste :**

L'objet de recherche paysage n'étant pas scientifique, le principe d'incertitude adopté par le milieu de la recherche scientifique leur facilite la reconnaissance d'une rigueur méthodologique analogue à la leur, mais propre à la recherche paysage.

Nous ne sommes pas assez attentifs au fait que les récents aménagements liés aux nouvelles pratiques de production ne font pas que porter atteinte à nos valeurs paysagères mais en font parfois aussi émerger de nouvelles. Par exemple, la disparition des haies, celles que les agriculteurs eux-mêmes font disparaître à l'occasion des remembrements nécessités par le passage d'une nouvelle autoroute. Dans le département de la Sarthe, le fait que l'on ait supprimé certaines haies (n'oublions pas que, dans certaines régions de France, le maillage bocager correspond à la surface qu'un cheval peut labourer en une journée) a permis de se rendre compte que le bocage efface les pentes lorsque

celles-ci sont faibles. C'est la densité des haies dans ce département qui a donné l'impression que le sol en était plat. A partir du moment où l'on enlève une partie des haies, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un pays aux pentes douces, de fausses parallèles qui jouent avec l'horizon. D'ailleurs, on découvre en ce moment une nouvelle valeur paysagère, « les faibles pentes ». Nous constatons en même temps que le Conseil général aide à la replantation des haies alors que les paysans riverains de la nouvelle autoroute, à l'inverse, profitent de son passage pour les détruire. Pour l'instant, je n'ai pas à choisir si le paysage des haies est plus intéressant que le paysage des pentes ou l'inverse, mais la destruction des haies ne doit pas nous empêcher de porter attention à l'émergence d'un nouvel existant visuel et de l'interpréter.

Tout passe par la concertation. Si on discute avec le Conseil général, on discute avec les uns, si on discute avec les Maires, on discute avec d'autres, si vous discutez avec les riverains, vous discutez encore avec d'autres. Ces trois groupes n'ont ni la même culture, ni les mêmes intérêts. Pour la concertation, je recherche et propose les dénominateurs communs conceptuels à partir desquels l'ensemble des groupes peuvent se mettre d'accord. Cet accord acquis facilite les inévitables débats sur les formes ultérieures que l'on peut leur donner.

**M. Paul Schwach, adjoint au directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction :**

Ce qui me frappe, c'est cette conscience de le façonner, ce qui va plus loin que le jugement esthétique, on reconnaît la responsabilité de chacun sur le paysage. Dans le domaine de l'aménagement, le paysage n'apparaît plus comme un sous-produit, il apparaît comme un objectif en soi, d'une certaine manière. C'est quelque chose de nouveau et qui prend de plus en plus d'importance. Quand on regarde le succès des paysagistes dans l'aménagement urbain, il est tout à fait considérable. Je rappelle que le grand prix de l'urbanisme a été attribué à Alexandre Chemetoff, qui est paysagiste. Il y a là le signe de la prise en compte d'une discussion tout à fait intéressante. La profession elle-même rencontre une faveur grandissante parce qu'elle répond à une réelle demande, une réelle attente des politiques publiques. La difficulté est de définir une politique des paysages car le paysage ne se laisse pas facilement enfermer dans des procédures, il demande de la matière grise, du projet. La loi SRU comporte beaucoup d'éléments, notamment dans le cadre urbain et périurbain où cette responsabilité, cette sensibilité doit s'exprimer de manière plus cohérente et globale. Nous attendons beaucoup des Plans locaux d'urbanisme, et de leurs plans d'aménagement et de développement durable. Le projet urbain des collectivités paraît être le lieu où l'on peut définir et faire du paysage.

Les administrations techniques, comme celles de l'agriculture et de l'équipement ont gardé une culture de projet, et ne sont pas seulement gestionnaires de procédures, ce qui est un atout pour la politique des paysages ; et l'appui de paysagistes-conseil dans chaque DDE est à cet égard très utile pour diffuser une culture du paysage.

**M. Jean-Pierre Thibault, directeur régional de l'environnement de Poitou-Charentes, représentant le collègue des DIREN :**

Il se trouve que dans cette assemblée, je représente l'« environnement sur le terrain ». A cet égard, je voudrais simplement apporter le témoignage que le paysage est pour nous, sans doute,

l'une des manières les plus évidentes d'aborder les questions environnementales en général ; le paysage est, en DIREN, une manière de « propédeutique de l'environnement ».

Sur cette question du visible ou du sensible, en effet, nos partenaires locaux n'ont pas de réticences, et, en retour, nous n'avons pas, par définition, de certitudes absolues ou mathématiques. Au delà de ce premier dialogue établi, il est alors possible de poser d'autres questions généralement plus délicates ou conflictuelles : ainsi, la structure bocagère nous mène rapidement à poser le problème de l'apport de la haie à la biodiversité, ou à la régulation hydraulique, mais le dialogue étant établi, et les interlocuteurs familiers les uns aux autres, le débat s'instaure de manière plus sereine et donc plus productive.

Je souhaiterais également replacer la remarque de Bernard Lassus sur la thématique de *l'intégration*, dans un contexte qui était celui d'une tendance à la banalisation des formes et des modèles architecturaux, urbains et paysagers ; l'intégration à l'existant était alors une forme de lutte contre cette banalisation ; la pluralité ou l'esprit créatif ayant refait son ou leur apparition dans ces formes et ces modèles, l'utilité « opérationnelle » du concept d'intégration (donc les dangers justement dénoncés par le rapporteur) est aujourd'hui largement amoindrie.

### **Mme Wanda Diébolt, directrice de l'architecture et du patrimoine :**

Nous avons pris l'attache du ministère de l'agriculture pour voir comment introduire un volet architectural et patrimonial dans les CTE. Cela me paraît une politique de petits pas qui peut avoir une influence forte et positive sur les paysages français, très fortement dégradés par les bâtiments agricoles industriels. Je me réjouis beaucoup de cette démarche commune. La réforme de la loi de 1977 sur l'architecture, engagée par le ministère de la culture, prévoit pour sa part l'abaissement du seuil de recours aux architectes, notamment pour les bâtiments agricoles.

Sur la question de l'émergence, nous sommes ici plusieurs ministères à rechercher comment rétablir le Mont-Saint-Michel dans un état originel, sinon original. Nous devons aussi répondre à ce type de demande. Dans ce débat, nous avons un peu sous estimé l'appétit des Français pour le paysage. Il se traduit, d'une part, par la surfréquentation de certains paysages. N'y a-t-il pas là un sujet de débat pour le conseil national du paysage ? D'autre part, l'engouement des Français pour le jardin individuel, ce qui pose, notamment dans les lotissements un vrai problème de gestion de l'espace et des sols, auquel la loi SRU essaie d'apporter une réponse.

On a parlé de projets d'aménagement et de développement durable, ce qui renvoie à la question des compétences. Qui va pouvoir élaborer ces projets ? Il y a là un enjeu tout à fait décisif.

Enfin, pour ce qui est du bilan de la loi paysage, quelle en sera la méthode ? Que devons-nous préparer dans chacun de nos départements ministériels ?

### **M. Bernard Lassus, paysagiste :**

Je m'attache depuis longtemps à la notion de mouvement et à sa prise en compte. La formation des paysagistes et les modalités de leurs difficiles interventions professionnelles me semblent trop analogues à celles des architectes, lesquelles sont nécessairement fixistes. Et le "Paysage" en subit les conséquences. En ce qui concerne le projet du Mont-Saint-Michel, qui vient



d'être évoqué, n'était-ce pas précisément l'occasion d'un vaste débat national entre image patrimoniale fixe et accompagnement infléchi d'un processus naturel, là, d'ensablement ?

**M. Jean Frébault, président de la 5<sup>e</sup> section du conseil général des ponts et chaussées**

Je me pose la question suivante : entre l'intention très partagée de promouvoir les paysages et la réalité existe un décalage. Nous voyons des paysages qui s'améliorent, nous avons aussi beaucoup de paysages qui continuent à se détériorer, en milieu urbain ou en milieu rural. Il me semble important, de ce point de vue, d'approfondir la notion de demande sociale, dont a parlé Yves Luginbühl. L'enquête montre des jugements très divers et l'on sait bien qu'au niveau des attentes, le paysage est un vaste champ de contradictions.

Le paysage est un ensemble de valeurs collectives qui s'opposent en effet souvent à des intérêts individuels. Notre paysage se transforme par toute une série d'actions très fragmentées sur l'ensemble du territoire, actions des aménageurs publics ou privés, de constructeurs, d'entreprises ou de particuliers, de ceux qui urbanisent, de ceux qui ont une activité agricole etc. et qui développent des valeurs d'un autre ordre, économiques, fonctionnelles, opérationnelles. Chacun a sa propre vision de l'esthétique : quelqu'un qui veut construire sa maison cherchera à cadrer un beau paysage depuis ses fenêtres mais ne se préoccupera pas de l'impact sur le paysage offert à ceux qui verront sa maison. Quel est la place du paysage dans le débat démocratique ? Que pouvons-nous proposer pour que nos politiques publiques prennent du sens et mettent en convergence les actions de tous les acteurs du territoire ?

Cela débouche aussi sur des questions relatives à la pédagogie, la sensibilisation. On ne voit pas beaucoup de manifestations pour le paysage ; même si commencent à se développer des manifestations contre des atteintes au paysage. Il faut avoir une préoccupation d'ordre éthique, qui soit partagée par les acteurs publics ou privés qui aménagent le territoire.

Il faudrait réfléchir aux outils permettant à chacun de ces acteurs de contribuer à une amélioration des paysages, dont la transformation se joue à une échelle qui dépasse bien entendu l'emprise de chaque projet particulier. A titre d'exemple, dans le récent cahier du CGPC consacré au thème « le paysage et l'aménagement, il a été proposé d'étendre le principe du « 1% paysage » à d'autres équipements et aménagements que les seuls projets routiers.

**Mme Françoise Verchère, maire de Bouguenais :**

J'aimerais poser une question à Yves Luginbühl. Vous avez bien montré l'ambiguïté décor et/ou cadre de vie et vous dites que c'est différent dans d'autres pays, notamment de l'Europe du Nord. Pourriez-vous préciser quelle différence vous voyez entre notre culture du paysage et celle d'autres pays ?

Vous semblez aussi appeler de vos vœux une clarification de cette ambiguïté ; est-ce possible dès lors qu'elle est d'ordre culturel ? Y a-t-il vraiment autant de dénominateurs communs que Bernard Lassus le pense ?

**Mme Nicole Le Nevez, Conservatoire des rives de Loire et de ses affluents :**

Je travaille depuis quelques années sur les paysages de la Loire et de ses affluents. Lorsque l'on parle de politiques publiques et de textes à mettre en œuvre, il me semble qu'il faut bien y réfléchir. Sur un secteur test de la Loire nous avons essayé d'évaluer et de différencier l'effet des textes qui emploient le mot paysage de ceux qui ne le contiennent pas. La conclusion est assez intéressante. Les textes législatifs ayant pour objet le paysage et contenant le mot ne sont pas appliqués, n'ont pas d'impact. En revanche le paysage évolue, se construit tous les jours sous l'influence d'autres textes, d'autres politiques publiques (françaises ou européennes) qui, ont, elles, un impact extrêmement fort.

Par ailleurs il faut parfois s'interroger. Je suis d'accord avec Bernard Lassus quand il évoque les choix ou les débats autour d'un changement de paysage et l'exemple du bocage est intéressant. Le bocage régresse de façon évidente sous l'effet d'une politique appuyée par des incitations financières car ce n'est pas le seul fait de l'agriculteur. Mais, si on engage un travail de géographe, si on dresse des cartes de l'état actuel et si on s'intéresse au territoire dans un passé moins proche que celui de la mémoire humaine, on s'aperçoit que certes, sur la vallée de la Loire, le bocage a régressé mais essentiellement depuis les années 50 et que, malgré cela, il est nettement plus important que celui qu'on peut observer en 1850 par exemple. Ce n'est pas un effet du hasard ou d'une mauvaise cartographie : aux 16 et 17<sup>ème</sup> siècles notamment la réglementation interdisait la plantation d'arbres dans la vallée et au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle le ministère a engagé des campagnes d'abattage de haies jugées néfastes à l'écoulement des eaux. Une certaine prudence quant au caractère immuable du paysage et à la destruction d'un patrimoine ancestral est donc nécessaire, ce qui n'exclut aucunement une demande de préservation d'un système bocager.

Par ailleurs lorsqu'on éclaircit un maillage bocager ou lorsqu'à un endroit, une partie de bocage disparaît, un autre paysage se crée : est-il *a priori* à rejeter ? Cela demande réflexion.

Face à cette question de l'émergence, de la destruction ou de la dégradation des paysages, je me suis intéressée à la notion d'évolution à long terme. Je me suis aperçue, dans mes discussions avec les élus, les riverains, les administrations, que ce qui est une découverte de l'évolution permet de reprendre le fil de l'histoire d'un territoire, sans se mettre d'emblée en situation d'accuser, au nom d'une dégradation. Dans ce contexte, il devient possible de réfléchir à ce qui se passe et surtout à ce que l'on souhaite pour l'avenir. Retrouver l'histoire d'un territoire demande du temps mais c'est une démarche extrêmement forte pour une réflexion prospective. Sur un territoire particulier en très forte évolution, nous essayons d'avoir une vision globale, précise et partagée. Sans porter aucun jugement sur cette évolution nous essayons de faire que soient formulées les raisons de l'acceptation ou du refus de cette évolution. Si elle est refusée, pourquoi, quels sont les mécanismes de l'évolution, est-il possible des les contrôler et comment ?

Au sujet de la demande sociale de paysage, une enquête faite auprès des riverains, qu'ils soient néo-ruraux ou riverains de longue date, montre des réponses qui portent non pas sur des lieux particuliers, sur la qualité ou la non qualité des paysages mais sur des ambiances, sur une nécessaire cohérence avec les lieux : elles relèvent le plus souvent du discours poétique. Je n'ai trouvé ce type de réponse ni dans le travail de paysagistes ni dans celui de géographes. Les riverains ne privilégient aucun lieu particulier et ne se situent pas dans une préoccupation d'attractivité touristique qu'ils redoutent. Le beau paysage est celui qu'ils ont devant leurs yeux et leurs réponses se trouvent résumées dans la phrase de l'un d'eux : « Jouir de la Loire est un privilège, une chance, un véritable luxe ».

**M. Yves Luginbühl, CNRS :**

Pour répondre à Madame Verchère, le débat entre décor et cadre de vie est un enjeu européen et même international. Lorsque j'ai participé à la rédaction de la convention européenne du paysage, on voyait bien les pays, les Etats, se positionner sur un marché futur qui pouvait être un marché de la technologie environnementale ou un marché de la scénographie de la nature ou du patrimoine. Ces marchés existent, ils sont en train de se structurer. Il y a là un enjeu économique pour la France, notamment. On voit bien des pays comme la Hollande cibler sur la technologie environnementale, en accord avec leur histoire et leur culture, ou des pays comme l'Angleterre se placer sur un marché de la scénographie de mise en scène du patrimoine, qu'il soit naturel ou rural. La France n'a jamais voulu séparer ces deux approches, jusqu'à maintenant du moins. Nous devons rester sur cette position et ne pas entrer dans une logique du marché de l'immatériel, mais au contraire, de toujours faire le lien entre l'immatériel et le matériel.

Dans les enquêtes que l'on peut faire, soit d'une manière approfondie sur un lieu, soit des enquêtes plus générales, il est frappant de constater à quel point l'histoire est convoquée dans la manière dont les gens se représentent le paysage. Un simple petit conflit entre voisins à propos d'une haie ou d'un chemin peut trouver parfois ses racines dans le 18<sup>ème</sup> siècle, ou à des périodes plus récentes comme la seconde guerre mondiale. Le paysage foisonne de ces situations. Il est difficile de plonger chaque fois dans l'histoire intime des lieux mais nous devons être conscients que cela existe.

**M. Philippe Guttinger, université de Paris X :**

J'ai été très frappé de voir qu'une large partie du débat, qui était parti sur la question de la demande sociale, a très vite dérivé sur la question des demandes en politiques publiques. Chaque directeur d'administration centrale a fait valoir qu'il y a de nouveaux outils en préparation ou nouvellement adoptés ; qu'il y a aussi de nouveaux outils qui pourraient être éventuellement inventés ou réinventés. Il y a certainement à réfléchir au sein du Conseil national du paysage sur cette espèce de fuite en avant de l'administration dans la recherche de nouveaux outils ou la réinvention d'outils déjà existants. Peut-être sommes-nous en train d'affoler l'élus local ou le professionnel ou l'étudiant qui ne parviennent plus à se situer dans cette recherche effrénée. En même temps, cette diversité des outils permet d'en trouver qui conviennent bien au territoire concerné et aux demandes sociales qui s'y expriment. Il ne s'agit pas pour moi de resserrer cette panoplie d'outils, mais il y a quand même, je crois, une pause à faire ; en tout cas il faut évaluer cette floraison d'outils.

**M. Alain Corbin, université de Paris I :**

Je me sens quelque peu en rupture avec ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant et je voudrais procéder à plusieurs mises en garde. La difficulté pour l'historien, ce sont les fausses continuités et les fausses émergences. Je crois que l'on a parlé d'émergences là où, en fait, il y a continuité et de continuité là où il y a peut-être émergence. Par exemple, le pittoresque ornithologique n'a sans doute jamais été aussi fort que chez les élites anglaises du 18<sup>ème</sup> siècle.

Madame la ministre a parlé d'une extension de la notion de paysage. Il ne faudrait pas que cette extension se traduise par une certaine confusion : au cours des débats, nous avons mélangé le

paysage dans toutes ses acceptations, l'environnement et la nature. Or, il importe de distinguer le paysage qui ressortit à la géographie dans sa matérialité, dans sa morphologie, dans sa structure agraire, etc. et le paysage selon Alain Roger, qui est d'abord une lecture de l'espace effectuée par l'individu en fonction de ses systèmes de représentation, de ses convictions scientifiques, de son système de croyances, de son histoire individuelle, des codes esthétiques qui l'inspirent. Le mot paysages, à lui seul, est donc polysémique. L'environnement est autre chose : on peut être à Sisteron, savoir que l'environnement y est dégradé à la suite de Tchernobyl et jouir de la beauté du site parce que l'atteinte à l'environnement échappe totalement aux sens et n'affecte absolument pas le paysage. La notion de nature, quant à elle, renvoie à la métaphysique ; ce qui est une toute autre affaire. Que tout cela soit très lié, interagisse, certes, mais à passer trop vite de l'un à l'autre, il y a risque de confusion.

Il faut toujours tenir compte de l'inertie des représentations et de l'appréciation, de ce que Jacques Legoff appelle les épaves de culture. L'histoire culturelle est faite de sédimentation. Les contemporains vivent la même époque mais ne la lisent pas selon le même système de représentations.

Dans tout ce que j'ai entendu, j'ai été frappé par la permanence de trois codes esthétiques : le code classique du beau, celui des Géorgiques, des Bucoliques de Poussin, de la campagne, riante et ordonnée, d'une part, le code du pittoresque et le code du sublime : ainsi, ce que Monsieur Luginbühl nous a dit de la peur de la nature ressortit à la notion de sublime, c'est à dire à l'effroi de l'individu qui éprouve sa petitesse par rapport à la puissance de l'événement cosmique.

En ce qui concerne les changements, je suis frappé du retrait de tout ce qui à trait aux croyances, à la référence au religieux et au sacré. Il y a là quelque chose d'essentiel, historiquement parlant, dans la compréhension de l'espace. Quant aux convictions scientifiques, elles continuent de peser sur l'appréciation, mais avec des réaménagements. Au 18<sup>ème</sup> siècle, on craignait les marais à cause de la malaria etc., aujourd'hui on craint la pollution. Le retrait de l'influence des croyances, le réaménagement des convictions scientifiques, la forte résistance des codes esthétiques me semblent trois données importantes. En outre, on constate que ce qui était non-lieu s'est progressivement intégré au champ esthétique. Ce fut, par exemple, le cas des gares et des chemins de fer au 19<sup>ème</sup> siècle ; il a fallu attendre Huysmans et Zola pour qu'ils deviennent des objets esthétiques. Au 20<sup>ème</sup> siècle, nous relevons des phénomènes de même type : Edward Hopper a peint les autoroutes américaines et une thèse en histoire de l'art est actuellement consacrée à l'archéologie des stations services de la route nationale 13.

### **M. Peter Breman, Office national des forêts :**

Le paysage forestier couvre plus du quart du territoire métropolitain : environ 15 millions d'hectares. L'office national des forêts en gère 4,4 millions d'hectares. De ce fait, nous nous intéressons depuis longtemps à la demande sociale et à son évolution mais nous constatons que les enquêtes réalisées sur les attentes et l'utilisation de la forêt par les publics ne nous fournissent pas toujours des informations suffisamment précises pour qu'un gestionnaire forestier puisse les traduire en termes de mesures spécifiques en faveur du paysage, notamment dans le cas des opérations à fort impact visuel. C'est pourquoi, nous estimons nécessaire pour mieux comprendre cette demande sociale, d'étudier d'une manière plus approfondie le comportement réel des usagers de la forêt qu'ils soient en forêt ou qu'ils la perçoivent de l'extérieur. Lors du début des observations qui s'inspirent de

l'éthologie humaine, dans les années 1970 nous avons trouvé des réponses à des questions que l'on n'avait pas encore formalisées et qui paraissent pour certaines à l'heure actuelle des évidences. Mais il faut aller plus loin : les travaux que nous menons sur le lien entre la perception et l'appréciation du paysage s'annoncent très riches en informations. Elles tendent à confirmer notamment une autre évidence : si l'on veut bien comprendre l'appréciation de la forêt par les publics, il faut la replacer dans son contexte car la demande sociale relative à la forêt ne trouve ni toute son origine, ni toutes les réponses dans ce milieu qualifié de naturel.

**Mme Christiane Barret, directrice de la nature et des paysages :**

Nous devons mettre un terme provisoire à nos travaux. Je veux vous remercier pour la richesse de vos interventions. Je me garderais de conclure sur un sujet qui n'appelle pas de conclusion. J'ai relevé toute la complexité de la notion de paysage, objet éminemment subjectif, culturel et sociologique, que l'on ne peut cependant séparer de sa matérialité la plus concrète. J'ai noté que l'une des principales questions évoquée était de comprendre comment on aboutit à la résultante des paysages. Pour y répondre, il nous faudra approfondir la connaissance de la demande sociale, la compréhension des relations entre paysage, nature et environnement et l'analyse des transformations des paysages.

Pour y parvenir, il est nécessaire de construire un débat démocratique et de poser clairement les termes d'une politique des paysages. Cette politique est aujourd'hui affirmée par la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Sans doute, faudra-t-il en renforcer quelques aspects, en particulier dans le domaine de la recherche portant sur la demande sociale, sur notre mépris à l'égard de certains paysages ou sur l'excès de faveur porté à d'autres.

La pédagogie, l'éveil doivent aussi nous préoccuper. Il faut certes renforcer la compétence dans le domaine de l'intervention sur les paysages mais aussi dans celui de la compréhension des paysages, qui ne va pas toujours de soi. Nous devons nous attacher également à organiser plus de concertation. On parle toujours de concertation entre les acteurs concernés mais, à propos de paysage, tout un chacun n'est-il pas acteur concerné ?

Pour ce qui est du bilan de la loi paysage, nous ne solliciterons pas seulement l'administration, mais toutes les compétences rassemblées dans le conseil national du paysage : élus, universitaires, professionnels, car un bilan devient intéressant quand il émane de sensibilités différentes.